

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, à la Mairie, le 16 décembre 2022, à 14 h 30, sous la présidence de Monsieur Marc SASSO, Maire, suite aux convocations adressées le 12 décembre 2022.

Étaient présents : M. BERQUET Pascal, M. CHAPON Jackie, Mme MALPLAT Sylvie, Mme VANKERBERGHEN Michèle, Mme WISNIEWSKI Martine, M. SASSO Marc.

Absents excusés : Mme FIANDACA Sabrina, Jean-Pierre CHIFFE

Mme CHIFFE Nathalie a donné procuration à M. SASSO Marc

M. BRUN Stéphan a donné procuration M. CHAPON Jackie

Mme WISNIEWSKI Martine est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 19 octobre 2022 est approuvé à l'unanimité.

Il est ensuite passé à l'ordre du jour.

RPQS 2022 (Rapport Qualité Service eau potable et assainissement) :

L'article D 2224-3 du CGCT stipule que le conseil municipal de chaque commune adhérent à un EPCI est destinataire des rapports de prix et de qualité des services de l'eau et de l'assainissement. Ces rapports sont publics et peuvent être consultés sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

L'agglomération d'Alès réunie en conseil communautaire le 13 octobre 2022 les a approuvés à l'unanimité.

Après présentation par le maire, le conseil approuve à l'unanimité :

-le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

-le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

TARIFS 2023

Salle polyvalente	MONTANT
Particuliers contribuables	220,00
Particuliers extérieurs à la commune	340,00
Associations extérieures	335,00
Chauffage + électricité (facturés au réel)	
Option ménage	70,00
Cauton ménage	140,00
Réunions, séminaires (sans utilisation de la cuisine)	120,00
Cauton	600,00

Gîte de groupe 11 personnes (6+3+2)	MONTANT
Semaine hors saison	900,00
Semaine juillet - août	1020,00
Forfait 2 nuits hors saison	380,00
Forfait 2 nuits juillet - août	430,00

Gîte de groupe 21 personnes (10+6+3+2)	MONTANT
Semaine hors saison	1400,00
Semaine juillet - août	1650,00
Forfait 2 nuits HS	540,00
Forfait 2 nuits juillet - août	640,00

Camping	MONTANT
Haute saison du 1er juillet au 31 août	14,00
Basse saison du 1er septembre au 15 janvier	12,00
Basse saison du 15 février au 30 juin	12,00
Fermeture annuelle du 15 janvier au 15 février	
Taxe de séjour (par personne et par nuitée)	0,20
Concessions dans le cimetière communal	MONTANT
Trentenaire simple 2,5 m2	438,00
Perpétuelle simple 2,5 m2	732,00
Casier columbarium perpétuel pour 1 unité	350,00

Loyers 2023	
LA CURE	306,48 €
LA VALENTINE	292,53 €
LE MAS HAUT	374,17 €
LE MAS BAS	275,18 €
MAISON PERTUS	298,05 €
DIEUSSES	380,12 €
LE TAILLET	455,84 €
TARABIAS EST	554,98 €
TARABIAS OUEST	496,71 €
FOYER RURAL (annuel)	1 560,00 €
GARAGE 1 TARABIAS	40,15 €
GARAGE 2 TARABIAS	40,15 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas augmenter les tarifs des gites, de la salle polyvalente, du camping et des concessions dans le cimetière, d'instaurer un tarif pour le chauffage de la salle polyvalente en fonction de la consommation réelle des locataires et d'instaurer une caution pour le ménage.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'augmentation des loyers des appartements suivant l'IRL (Indice de Référence des Loyers) soit 3,6 %.

Subventions 2023 :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'allouer les subventions suivantes pour l'année 2023 :

- CCAS	2000 €
- ASA canal de Chareneuve	230 €
- ASA canal Chambon village	230 €
- ASA forestier de Vern	230 €
- Société de Chasse	560 €

Projet Ecole et collège de Génolhac :

Le Maire présente au conseil le projet des écoles et du collège de Génolhac en partenariat avec l'ESAT la Cézarenque et l'association Racines de terriens de « création d'un sentier d'interprétation » basé sur le patrimoine local entre le village de Génolhac et le jardin du Temple. Le montant de ce projet est estimé à 8000 €, les écoles ont déposé une demande de subvention. Après en avoir délibéré le Conseil décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 250 €.

Reports de crédit

Le Conseil Municipal décide de reporter 9000 € du chapitre 21 (Immobilisations corporelles) de 2022 en 2023.

Institution du temps partiel :

La commune a fait la demande auprès du CDGFPT de mise en place du temps partiel sur autorisation (50 à 90%) et de droit (50, 60,70,80%) aux agents fonctionnaires titulaires. Le Comité Technique du CDGFPT s'est réuni le 28 novembre 2022 et a donné un avis favorable. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'instituer le temps partiel dans l'établissement à compter du 1^{er} janvier 2023.

Motion plan climat énergie territorial :

Le Maire présente au Conseil la motion suivante :

« Monsieur le président d'Alès agglomération

Après avoir pris connaissance de la contribution écrite du comité de défense des services publics et des usagers dans les Hautes Cévennes transmise à la direction du Pôle environnement d'Alès-agglomération lors de la concertation publique qui s'est déroulée du 19 septembre au 17 octobre 2022, le Conseil Municipal déclare :

La mobilité ferroviaire, présente dans le territoire d'Alès-agglomération et étant la plus vertueuse des mobilités carbonées, doit être prise en compte et faire l'objet d'une véritable concertation sur les évolutions nécessaires afin d'accentuer de façon significative la transition écologique, climatique et sociale.

A cet effet, le conseil municipal propose, dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial d'Alès-agglomération, la création d'un groupe de travail mettant en présence tous les acteurs de la mobilité ferroviaire dans son territoire (SNCF, Région, Département, Agglomération, Association d'usagers). »

TRAVAUX

Le renforcement de la fondation du mur de la place du bas n'a pas pu être réalisé comme prévu début novembre en raison de la montée des eaux du Luech, il est reporté.

La toiture du local des chasseurs est terminée.

Le logement de Tarabias est terminé, de nouveaux locataires ont signé le bail le 14 décembre.

Les travaux de réhabilitation de l'ancienne consultation sont en cours. Un dégât des eaux ayant touché le plafond du local des archives, provoqué involontairement par l'électricien va donner lieu à expertise.

QUESTIONS DIVERSES

Adressage des rues : le dossier d'adressage des rues est finalisé.

Un devis, concernant les paques de rues et numéro à fournir aux propriétaires, sera demandé.

Projet de création d'un commerce multiservice en lieu et place du foyer rural :

Deux personnes ont fait part de leur intérêt pour le projet de création d'un commerce multiservice en lieu et place du foyer rural, porté par la commune.

Les candidats ont été contactés par courrier afin de présenter leur dossier, une seule réponse est parvenue, il s'agit du projet porté par Mme Pont. Après sa présentation, le Conseil approuve ce projet.

Les travaux à la charge de la commune sont : une climatisation réversible pour 3500 €, des prises de courant supplémentaires seront installées, rafraîchissement de peinture du local principal, la création d'une réserve avec l'installation d'une porte en alu. Une partie des travaux seront réalisés en régie. Les candidats possèdent tout le matériel et mobilier nécessaire à leur activité.

Le loyer est fixé à 130 € mensuel.

Un bail, afin de sécuriser la commune et le commerçant sera réalisé par Maître Bigonnet, avocat. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré autorise le maire à signer tous documents y afférents.

Point sur les subventions obtenues concernant la réparation des dégâts dues aux inondations du 3 octobre 2021.

La commune a déjà reçu la notification d'attribution de subventions :

- Du conseil départemental : 5086 €
- De la région Occitanie : 5086 €
- D'Alès agglomération : 6000 €

Les attributions de subventions DETR (Dotation Equipement des Territoires Ruraux) de 30 060 € et DSEC (Dotation Solidarité des Equipements Collectifs) 7339,50 € viennent de nous être notifiées.

Les travaux de réparation des dégâts à terminer sont le mur en pierres sèches derrière le tennis et la fondation du mur de soutènement la place du bas.

Divers :

Deux demandes de modifications d'aménagement dans des appartements de la commune ont été faites par les locataires, elles seront étudiées après visite sur place et établissement de devis.

Le logement « Est » de Tarabias a été loué à compter du 14 décembre 2022. Le poêle à bois récupéré de Dieusses n'ayant pas fonctionné, un nouveau poêle a été commandé chez Mayol Bordarier pour un montant de 2199 € T.T.C.

Trois vélos ont été jetés dans un ruisseau à Dieusses, ils seront enlevés par le personnel communal et emmenés à la déchetterie.

Le défibrillateur sera contrôlé et une formation complémentaire sera demandée aux pompiers de Génolhac.

Diverses réparations électriques seront réalisées dans la salle polyvalente. La climatisation réversible ne fonctionne toujours pas. L'entreprise Esoain, qui l'a installée, doit intervenir le 19 décembre prochain.

Une demande d'installation d'un banc entre Dieusses et Pourcharesse ne peut être envisagé car la commune ne possède pas de terrain à cet endroit. Un banc sera installé et scellé route vieille sur le terrain communal.

La station de relevage n'est toujours pas réparée malgré les nombreuses demandes formulées auprès du service assainissement de l'agglomération, une relance sera faite le 19 décembre.

Une réparation est à envisager sur le parcours de santé.

Plus aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 16 h 40.